

Colloque petite enfance – CDAJE
Samedi 20 mars 2010
Grenoble

Mesdames et messieurs,

Excuser André Vallini, président du Conseil général de l'Isère...

Heureuse et honorée d'ouvrir ce 3^{ème} colloque organisé par la CDAJE, instance co-présidée par les CAF de Vienne et de Grenoble et le CG que je représente.

je veux aussi saluer l'implication la ville de Grenoble et son CCAS pour l'organisation de cette journée et les en remercier.

Me réjouir du succès de cette manifestation qui rassemble près de 600 participants et regretter d'avoir dû refuser 100 autres inscriptions.

Noter que ce colloque destiné à l'ensemble des professionnels de la petite enfance s'était déjà ouvert aux parents s'est ouvert aux assistantes maternelles qui sont venues nombreuses.

Ce sont donc plus de 200 professionnels de structures collectives, 37 animatrices de Ram et 125 AS MAT, + des professionnels de lieux d'accueil parents - enfants, des parents et des étudiants mais aussi des formateurs de la PE, des professionnels de PMI, des élus des communes et CCAS qui se sont joints à nous aujourd'hui pour réfléchir et débattre à la question de l'éveil culturel des jeunes enfants.

Eveil culturel comme enjeu majeur éducatif de l'enfant, mais aussi un enjeu majeur d'intégration sociale, de construction identitaire par rapport à la famille comme par rapport à l'environnement territorial ; et surtout, un éveil culturel comme enjeu majeur de lutte contre l'échec scolaire... Bref, action indispensable à l'élévation de la qualité éducative que nous recherchons tous et à laquelle nous sommes très attachés, dans un contexte économique et financier peu favorable et il faut bien le dire, quelque peu menacé par les différentes annonces gouvernementales sur l'évolution des normes d'encadrement en structures collectives et par la volonté de créer de nouvelles formes d'accueil dont on peut craindre qu'elles n'aillent pas vers un meilleur service.

Rôle de la CDAJE :

Créée en 2003, elle rassemble, fédère et coordonne l'ensemble des acteurs de la petite enfance pour réfléchir tous ensemble à l'évolution tant qualitative que quantitative des modes d'accueil, dans le respect de leur diversité et dans le souci de leur complémentarité pour mieux correspondre à l'attente des parents et aux besoins des enfants.

Le but de la CDAJE est que l'ensemble des acteurs de la petite enfance, à l'échelle du département, se crée une culture commune, des connaissances partagées sur la réalité de cet accueil spécialisé pour les tous petits.

Sa mission est donc bien de se créer des objectifs communs aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.

Fonctionnement

La CDAJE se réunit au grand complet deux fois par an, et fonctionne toute l'année au travers de sous commissions thématiques interinstitutionnelles.

Au delà de ça, nous nous intéressons aux actions de nos partenaires et nous avons présenté l'action de Grenoble « **Parler Bambin** » et l'étude réalisée par l'UDAF sur **la perception des parents sur le mode d'accueil familial**. Etudes très importantes qui nous font progresser collectivement dans nos réflexions et nos présupposés..

Depuis deux ans, des thèmes *comme* **les regroupements des assistantes maternelles, les micro crèches**, ont été au cœur de nos préoccupations toujours avec le souci d'expliquer au mieux les cadres juridiques et accompagner les postulantes à ces projets jusqu'à leur concrétisation. C'est ainsi qu'un dossier d'accompagnement à la création de ces modes d'accueil a vu le jour et est aujourd'hui à votre disposition sur notre stand.

Durant cette année, une autre sous commission a examiné la question **de la garde partagée au domicile parental** par une tierce personne, salariée, qui peut donc cumuler plusieurs employeurs. Le travail a été piloté par Elodie Robert de la FEPEM, (fédération des parents employeurs) et Marie France Ramier de la CAF de Vienne qui nous ont présenté un important rapport.

Une troisième sous commission a conduit un dossier très complexe, avec en pilotes Nicole Genty responsable du service petite enfance du CG et Hélène Sibue de la CAF de Grenoble, pour réaliser sur notre département un **diagnostic prospectif qualitatif et quantitatif**, qui est cours actuellement. Et qui a été confié à la société Eneis...

Ce diagnostic doit nous mettre en situation de mieux visualiser les besoins des familles, bassin de vie par bassin de vie, territoire par territoire mais aussi, de mieux connaître les besoins des entreprises. Vous avez donc compris que notre souci est de mieux mettre en adéquation l'offre d'accueil avec les besoins socioéconomiques de nos territoires ;

Ce travail est suivi de très près par les deux grandes institutions que sont les CAF et le Conseil général pour qu'elles puissent, dans l'avenir, concentrer leurs efforts d'accompagnement plus particulièrement là où les besoins sont importants et où ils doivent être développés.

Notre objectif est aussi de sensibiliser davantage les élus communaux et intercommunaux à un indispensable engagement de leur part dans le domaine de la petite enfance, domaine qui revêt, je l'ai déjà dit et nous allons l'approfondir

tout à l'heure, des enjeux essentiels en matière de développement humain, c'est-à-dire, éducatif, culturel, économique et social.

Nous entrons donc vers une démarche de schéma départemental, déjà connu au Conseil général dans les domaines de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, mais aussi pour la prise en charge de l'enfance en danger. Il s'agira là, de construire un schéma partagé tout en restant chacun et chacune dans nos missions.

Toutefois, cette démarche est d'ores et déjà entachée par l'actualité dont nous pouvons que déplorer les effets de nuisance et les risques de régression qu'elle peut ou va entraîner

Nous avons, ces derniers mois, été quelques peu déroutés par les deux nouveaux dispositifs annoncés par décrets, d'abord avec les micro-crèches, puis les regroupements des assistantes maternelles alors que les micro-crèches n'avaient pas encore connu un début de mise en place. Deux dispositifs touchant les mêmes acteurs, mais toutefois différents avec le sentiment, qu'ils se superposent, qu'ils s'interfèrent et risquent d'entraîner une diminution de la qualité d'accueil.

Puis est venu un 3ème projet « les jardins d'éveil » qui ont mis ces derniers jours, les professionnels de la petite enfance et des écoles maternelles en ébullition et on les comprend.

Je ne vais pas développer le contenu de ce nouveau dispositif que vous connaissez, mais je tiens à affirmer mon soutien aux professionnels et aux parents qui refusent cette nouvelle structure parce qu'ils sont en droit d'accéder au meilleur service public de la petite enfance qui soit.

Je tiens à leur affirmer le soutien du CG, pour que l'éducation de nos enfants ne soit pas sacrifiée sous l'effet des réductions budgétaires liées à la fois à des promesses démagogiques de diminutions d'impôts dont on sait qu'elles touchent surtout les couches les plus aisées des contribuables et des promesses démagogiques faites dans un contexte de report de charges sur les collectivités locales alors que leurs financements est en même temps dans la plus grande instabilité que l'on ait jamais connue depuis des décennies.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Le service public de la petite enfance opposable qui nous a été annoncé sans la moindre précision sur son financement est aujourd'hui, nous le voyons bien, vendu au secteur commercial. J'en veux pour preuve l'acceptation du gouvernement de faire rentrer les structures d'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel de la **directive service de la commission européenne**.

Cela veut dire que l'Etat met en place, pour le service public, des normes à minima et qu'il permet en parallèle le développement de services privés qui pourront choisir d'appliquer des encadrements plus qualitatifs qui seront supportés par les usagers.

C'est donc un service à deux vitesses que nous allons voir s'organiser.

L'un financé uniquement par les fonds publics à minima qui accueillera ceux qui ne pourront aller ailleurs et un service privé qui bénéficiera des fonds publics minima et qui augmentera ses budgets par la participation plus élevée des usagers.

Tout ce que nous avons toujours refusé par souci de maintenir dans chaque établissement une mixité sociale indispensable à une bonne intégration des populations dès le plus jeune âge.

Ce contexte nous impose d'affirmer haut et fort l'importance de développer dans les territoires un vrai service public de la petite enfance de qualité, l'importance de positionner ce service comme stratégique, avec un objectif de développement durable car il concourt au développement humain, parce qu'il est social et économique.

Et on ne peut aujourd'hui faire du développement économique durable sans penser la prise en charge des enfants des salariés d'un territoire,

On ne peut aujourd'hui faire du développement social durable sans un projet fort en matière de mixité sociale et sans un grand projet éducatif,

On ne peut aujourd'hui faire du développement humain durable sans un projet culturel fort à l'échelle d'un territoire, d'un bassin de vie, sans y inclure la petite enfance, car c'est le début de la vie et le rapport aux apprentissages qui y est organisé et l'éveil à la culture qu'il suscitera auprès des plus jeunes sera autant d'atouts que nos enfants pourront développer tout au long de leur vie.

L'éveil culturel, c'est l'éveil aux autres, l'éveil à la culture, aux cultures des autres, c'est tout ce que chacun d'entre nous a besoin pour vivre ensemble, dans une société complexe, diverses, changeante mais tellement enrichissante lorsque l'on a su construire l'ouverture d'esprit nécessaire.

L'éveil culturel s'est pouvoir s'affranchir de son milieu, des préjugés, c'est devenir un être averti, un citoyen libre de ses choix.

Voltaire

Se comprendre soi-même, comprendre les autres, et qui plus est, se comprendre mutuellement, voilà le secret de la vie et de la société -